

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 12 avril 2022

**Délibération
N° 22.069.1**

En exercice ... 37
Présents 24
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU PORT DÉPARTEMENTAL VENDRES EN
DOMITIENNE LE CHICHOULET DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES LA DOMITIENNE**

REPRISE DE PROVISION POUR DRAGAGE

Date de la convocation : 06/04/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 12 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville de la commune de Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

8 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Elian PALAZY (représenté par monsieur Alain CASTAN), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Serge BACCOU).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY.

Secrétaire de séance : monsieur Bernard GUERRERE.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220412-DELIB_22_06

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 12 avril 2022

**Budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la
Communauté de communes La Domitienne - Reprise de provision pour dragage**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2321-2 et R. 2321-2 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délégation de service public confiée à La Domitienne la gestion du Port Départemental Vendres en Domitienne le Chichoulet ;

Vu la délibération n° 06.02.14 du 8 février 2006 approuvant le régime des provisions budgétaires ;

Vu la délibération n° 19.019.2 du Conseil communautaire du 20 février 2019 relative à la provision d'une somme pour le dragage du Port Départemental Vendres en Domitienne le Chichoulet ;

Considérant que par délibération n° 19.019.2 du 20 février 2019, la régie du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet a provisionné chaque année la somme de 15 000 € pour une durée de 5 ans soit 75 000 € à compter de l'exercice 2019 pour des travaux de dragage ;

Considérant que lors des crues de l'Aude la passe d'entrée est obstruée par une accumulation de sédiments à la sortie du port et dans le bassin de la base de location ;

Considérant que ces travaux doivent être réalisés pour le dragage de la passe d'entrée du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet, qu'il s'agit de travaux de dragage d'entretien dans le respect de la réglementation, afin de garantir la sécurité et le bon fonctionnement de cette dernière ;

Considérant que le montant de cette opération est estimé à 38 891,30 € H.T. et que le montant provisionné au 31 décembre 2021 est de 45 000 € ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 2^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la reprise d'une partie de la provision pour les travaux de dragage soit 38 891,30 € H.T. dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Nature de la provision	Constitution de la provision		Montant de la reprise	Solde
	Date de début de la constitution	Montant de la provision au 31/12/2021		
Dragage	20/02/2019	45 000,00 €	38 891,30 €	6 108,70 €
TOTAL DE LA PROVISION		45 000,00 €	38 891,30 €	6 108,70 €

II. PRÉCISE que la somme de la reprise de la provision, soit 38 891,30 €, est inscrite au budget en dépenses d'investissement au chapitre 040 article 15722 « Provisions pour gros entretien et grandes révisions » et en recette de fonctionnement au chapitre 042 article 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation ».

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

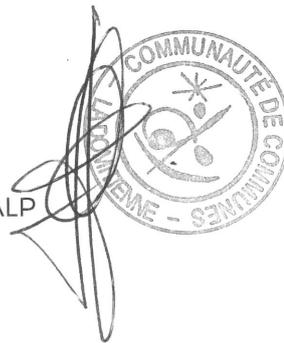
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-20220412-DEL IB_22_06

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220412-DELIB_22_06